

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

LES FETES DE BERGUES

En France

MILLENAIRE DE SAINT-VINOC

BERGUES, la petite Bruges française, vieille ville flamande, encore tout encerclée de ses murailles construites par Vauban, et de fière mine, sans aucune vulgarité moderne, avec ses maisons espagnoles, la tour de son église, les menus clochers de ses couvents, son beffroi carillonnant, les ruines d'une célèbre abbaye bénédictine, tranquille, calme, grave et soudainement joyeuse aux jours de fêtes, de cette joie large que l'on croit perdue, quand on n'a pas vu, sous l'admirable clarté de la lumière des Flandres, se ranimer des scènes qui, semblait-il, étaient pour toujours figées sur la toile. C'est dans ce cadre que s'est déroulé lundi un admirable cortège historique au moins aussi beau que les plus beaux dont se vantent les grandes villes de la Flandre belge, où l'on a fait des merveilles, de superbes œuvres d'art animées et vivantes dans ce genre de reconstitution historique. Les fêtes de Bergues, qui avaient attiré une grande foule de toute la région flamande, et qui auraient mérité d'être connues de toute la France, ont eu une inspiration essentiellement religieuse puisque M. l'archiprêtre Staëlen, doyen de Bergues, a voulu, en organisant cette solennité, honorer la mémoire de saint Winoc, patron et fondateur de la ville, à l'occasion du millième anniversaire de la translation de ses reliques dans l'église de l'ancienne abbaye.

C'est, en effet, en l'an 900 que le comte de Flandre,

Baudoin-le-Chauve, faisait transférer de Saint-Omer dans l'église Saint-Martin de Bergues les reliques de saint Winoc.

La ville de Bergues était alors tout près de ses origines ; ses habitants avaient une reconnaissance filiale envers le saint qui avait civilisé leur pays et véritablement fondé leur ville en rassemblant autour de lui quelques familles, pendant le séjour de plusieurs années qu'il fit avec ses trois compagnons dans son ermitage de Groenberg, sur l'emplacement même où allait s'élever la célèbre abbaye.

C'était donc pour les habitants de Bergues une grande joie et un grand honneur que cette translation des reliques qui, d'abord déposées à Wormhoudt, en l'église du monastère où saint Winoc passa la dernière partie de sa vie, avaient été portées à Saint-Omer, dès les premières invasions normandes, et que le comte Baudoin reprenait à Saint Omer pour les rendre à Bergues, les confier à la garde de cette forteresse de la Flandre maritime ou comme on l'appelait alors, de la Morinie.

Depuis, mille ans se sont écoulés et à travers les événements, ces mille années, en des occasions très nombreuses pour qu'on puisse les rapporter, par des miracles, par des grâces manifestes, par une constante assistance, le patronage de saint Winoc sur la ville de Bergues s'est continuellement affirmé, et l'histoire de son culte s'est confondue avec celle même de la cité, en ses jours de prospérité ou de détresse. Aussi, malgré les changements et les bouleversements qu'ont produits ces dix siècles, la ville de Bergues est-elle restée fidèle à son saint.

Les fêtes ont commencé dimanche, jour de la Pentecôte, par une grand'messe célébrée pontificalement par Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, qu'entouraient

plusieurs évêques : aux vêpres, on a entendu un très éloquent discours de M. le chanoine Didio, vice-recteur de l'université catholique de Lille.

Le lendemain, lundi, la messe a été dite en plein air devant une assistance de milliers de personnes sur le Groenberg, par Mgr Delannoy, évêque d'Aire ; puis, dans l'après-midi, la partie la plus originale du programme s'est exécutée dans un ordre parfait, et le cortège, réglé avec la science historique la plus sûre, tout spécialement par M. l'abbé Rajon, supérieur du collège de Saint-Winoc, s'est déroulé à travers les rues de la ville évoquant toute son histoire dans une brillante apparition.

Voici d'abord les trompettes sonnantes les buccines, puis un groupe d'ouverture qui, précédé d'un chevalier portant la croix, fait défiler tous les drapeaux qui flottèrent sur les ramparts de Bergues, bannières des Flandres, de Bourgogne, d'Espagne, et drapeaux français, blanc fleurdelysé, et enfin tricolore. Puis les quatre premiers groupes, au milieu desquels paraît un char qui représente la barque sur laquelle saint Winoc aborde les rives de la Morinie, reproduisant toute la vie de saint Winoc, entouré des personnages qui jouèrent un rôle dans son existence.

La deuxième partie du cortège représente les saints de Bergues, ceux qui passèrent, dans la vieille ville flamande, quelque temps de leur vie : saint Oswald, roi d'Angleterre ; sainte Idabergue, sainte Lewinne, sainte Godeliève, sainte Ethelle et son mari Bertuphe le cuirassé ; le bienheureux Grévin, abbé d'Oudenberg ; saint Thomas de Cantorbéry. Tous ces personnages sont suivis d'un char qui reproduit un ancien sanctuaire de Bergues, Notre-Dame à la Rosée, et qui précède un groupe représentant les saints de Flandre : saint Go-

waert, saint Folquin, saint Eubert, saint Willebrard, saint Momelin, saint Plat, saint Charles-le-Bon, comte de Flandre, avoué de l'abbaye de Bergues.

La troisième partie raconte la fondation de Bergues et de son abbaye par Baudoin-le-Chauve et Baudoin-le-Barbu, comtes de Flandre : puis, reproduit sur un très beau char, un miracle de saint Winoc ; ensuite paraissent les anciennes corporations de la ville, celles des tisserands, des portefaix ; les confréries en costume traditionnel, les sociétés de rhétorique et le magistrat ; enfin, on voit défiler, entourés d'escortes, les visiteurs illustres de l'abbaye et de la ville de Bergues : Baudoin de Lille, comte de Flandre ; la reine Malthilde de Portugal, Jeanne de Flandre, Edouard III, roi d'Angleterre et la reine avec leur fille et son fiancé, Louis de Mâles ; Marie, reine de Hongrie et de Bohême, régente des Pays-Bas ; Charles-Quint, escorté de lansquenets et accompagné du duc d'Alba, du comte d'Egmont, de Guillaume de Nassau, etc. Louis XIV escorté de mousquetaires, accompagné du maréchal de Schomberg, du duc de Noailles, de Vauban, etc., enfin, Louis XV escorté de gardes françaises, accompagné du maréchal de Saxe du duc de Bourbon, du duc d'Orléans, etc.

Le cortège est suivi d'une procession formée de délégations de toutes les paroisses de la châtellenie de Bergues, de toutes les œuvres de la ville, de Mgr le recteur, de professeurs et d'étudiants de l'Université catholique et enfin des prélats qui suivent un char magnifique sur lequel est posée la châsse contenant les reliques de saint Winoc : ce sont le R. P. Prieur du prieuré de saint Wisques, de l'ordre de saint Benoît ; Mgr Leblanc et Mgr Lannes, prélats de Sa Sainteté ; NN SS. Ferrand, évêque de Barbelis, coadjuteur apostolique ; Livinhac, évêque de Pacando, supérieur de la congrégation des

Pères Blancs ; Dubillard, évêque de Quimper ; Meunier, évêque d'Evreux ; Delaunoy, évêque d'Aire ; Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Cambrai ; Sonnois, archevêque de Cambrai.

Ces détails, que nous venons de donner un peu longuement, sont nécessaires pour se faire une idée de la beauté de ce spectacle ; on a vu, dans ce merveilleux cortège, surgir, s'animer, ressusciter toute la vie ancienne de la cité, et c'est la plus simple et aussi la meilleure leçon d'histoire qu'un peuple puisse recevoir quand il se dit : " Voilà comme étaient nos aïeux, ceux qui ont fondé notre ville puis ceux qui ont lutté pour elle, qui nous l'ont conservée et ceux encore qui nous ont gouvernés à travers toutes les péripéties de notre existence : or, cette existence même ne s'est ouverte aux événements qui la remplissent que parce qu'un homme, envoyé par Dieu, est venu jadis bâtir sa colonne et prêcher la religion du Christ sur le Groenberg."

Ces réflexions ne se font peut-être pas très clairement dans le moment même où l'on voit se dérouler le cortège historique : mais elles sont, en quelque sorte, en germe dans tous les esprits, et ce germe se développe : on prend conscience plus fortement du passé, on le voit vivant devant soi, on le sent en soi-même, et l'on s'attache d'un lien plus solide encore à la tradition qui, toujours pénétrée de foi religieuse, a fait, à travers les siècles, la force et la noblesse de la cité.

J. B.

LA PREMIERE EGLISE

Dédiée à saint Jean-Baptiste de la Salle à Rome

LES frères des Écoles chrétiennes ont à Rome un collège très florissant. Fondé à l'époque de l'occupation française, il était établi près de la Fontaine de Trévi et connu sous le nom de collège de la place Poli. On y recevait spécialement les fils des militaires français et de familles françaises établies à Rome.

A l'époque où les travaux édilitaires de la ville de Rome furent poussés en avant avec ardeur, les frères quittèrent la place Poli pour s'établir sur la place d'Espagne dans un vaste et bel immeuble très bien aménagé. Ils construisirent alors une très belle église à trois nefs, sur un terrain qui leur fut cédé par le prince don Alexandre Torlonia. L'église fut achevée en 1888.

Les règles liturgiques défendent de consacrer une église en l'honneur d'un bienheureux, on ne peut que lui ériger des autels. Le vénérable Jean-Baptiste de la Salle venait d'être proclamé bienheureux à l'époque où l'église s'achevait. On renonça à la faire consacrer, et elle reçut la simple bénédiction réservée aux chapelles publiques. Mais maintenant que Jean-Baptiste de la Salle jouit de la plénitude des honneurs que l'Église réserve à ses héros, on a pu lui dédier le beau sanctuaire du collège de Saint-Joseph et hier, mardi de la Pentecôte, le nouveau cardinal-vicaire, l'Eminentissime Respighi, a accompli solennellement les rites de la consécration liturgique, plaçant l'édifice sous l'invocation de saint Jean-Baptiste de la Salle.

UN DISCOURS DE L'AMIRAL DE GUVERVILLE

L'AMIRAL de Guverville, en présidant il y a quelques jours la séance solennelle de la clôture de la conférence Olivaint, a fait un important et très beau discours qui reste comme un monument élevé par un des plus distingués officiers de la marine française à la gloire des missionnaires français. Nous sommes heureux d'en citer la péroraison :

A l'heure où d'odieux sectaires, a dit l'amiral en terminant, s'efforcent de créer entre la nation et l'armée un divorce qui nous conduirait au démembrement, — à l'heure où, dans l'espoir de tarir leur recrutement, la franc-maçonnerie, dont l'ex-chef, l'italien Lemmi, déclarait qu'il avait deux haines au cœur : Dieu et la France, entreprend de chasser de nouveau de leurs maisons de France ces religieux, ces religieuses dont je viens de vous rappeler l'héroïque dévouement et les services rendus, — j'ai tenu à vous faire entrevoir toute la fécondité de cette union du prêtre et du soldat pour étendre au loin l'influence de la patrie française.

Vous aussi, jeunes gens, vous êtes des soldats et vous devez être des apôtres dans les carrières diverses qui vous attendent, vous devez être les messagers de la bonne parole, de cette parole divine qui sauve le monde et qui relèvera la France en lui donnant ce dont elle a le plus besoin à l'heure présente, des hommes de caractère et de sacrifice. La France, messieurs, est une démocratie ; mais cette démocratie sera chrétienne ou la France disparaîtra. Eh bien ! suivant les conseils du Souverain Pontife Léon XIII, l'ami particulier de la France, notre guide, qu'éclaire une lumière surnaturelle,

allez au peuple et mettez votre main dans la sienne ; avec la générosité de votre jeunesse, cherchez le chemin de son cœur et vous parviendrez à détruire les préjugés qui y ont accumulés l'ignorance et la mauvaise foi de ceux qui se servent du peuple, mais qui ne le servent pas ! Ses yeux s'ouvriront à la lumière, son âme à l'espérance, et vous aurez fait œuvre de pacification sociale ! Restez toujours ce que vous êtes, des chrétiens fiers de leur baptême, à la foi agissante et inébranlable, vous serez alors, encore de fervents serviteurs du pays, travaillant efficacement à son relèvement, sans désespérance, ni découragement !

Les applaudissements prolongés qui ont accueilli ces paroles ont montré à l'ancien chef d'état-major de la marine combien sa militaire éloquence allait au cœur des jeunes gens de la conférence Olivaint.

L'INSTITUT DES SŒURS DE SAINTE-ANNE

Fêtes jubilaires au couvent de Lachine

LES révérendes Sœurs de Sainte-Anne célébreront les 24, 26 et 28 courant, à leur maison-mère, à Lachine, le cinquantième anniversaire de la fondation de leur communauté.

De grands préparatifs ont été faits pour ces fêtes qui auront un caractère essentiellement religieux. Plusieurs membres des missions éloignées de la congrégation de Ste-Anne sont venues à Lachine, pour y prendre part.

Un très grand nombre d'anciennes élèves seront aussi présentes.

La communauté des Sœurs de Sainte-Anne est l'une des mieux connues et des plus estimées du district de Montréal.

L'éducation qu'elle prodigue aux jeunes filles est très recherchée.

Le couvent de Lachine, surtout, est renommé pour l'excellence de son cours d'études et ses bons procédés d'enseignement.

Cette communauté a prospéré d'une manière étonnante depuis cinquante ans. Son succès est le plus bel exemple de ce que peuvent réaliser l'énergie, la persévérance et le dévouement au triomphe des œuvres saintes.

Fondée en 1850, par Esther Sureau dit Blondin, une pieuse institutrice native de Terrebonne, la communauté de Sainte-Anne a été très modeste dès ses débuts.

Les revers, les malheurs, les épreuves n'ont pas épargné ses premières années ; mais dirigée avec vigueur, sous la protection d'un saint prêtre, elle a triomphé de tout et est aujourd'hui assise sur des bases solides.

Mlle Sureau dit Blondin s'occupait d'enseignement à Vaudreuil, et avait accepté quelques élèves pensionnaires. Son école fut bientôt reconnue comme l'une des meilleures du district de Montréal.

La zélée institutrice faisait l'admiration de tous pour le dévouement avec lequel elle s'évertuait à améliorer le sort des jeunes enfants.

Décidément, elle était née avec une vocation religieuse et Dieu l'appelait à de grandes œuvres. Feu Mgr Bourget, dont l'épiscopat fut si fécond en actions charitables, accorda sa haute protection à la future religieuse. M. l'abbé Paul-Louis Archambeault, V. G., guida celle-ci dans les droits sentiers et c'est sous son inspiration qu'elle jeta les bases de son Institut.

La communauté ouvrit ses portes le 13 septembre 1848 ; la première vêtue eut lieu le 15 août 1849 et la première profession le 8 septembre 1850.

Cluq pieuses filles ont alors fait leurs vœux.

Ce sont Mlles Blondin, la fondatrice, qui adopta le nom de mère Marie-Anne ; Julienne Ladouceur, en religion, sœur Marie de la Conception ; Justine Poirier, en religion, sœur Marie-Michel ; Suzanne Pineau, en religion, sœurs Marie de l'Assomption et Salomé Véroneau, en religion, sœur Marie de la Nativité.

La maison-mère était d'abord à Vaudreuil, mais elle fut transportée à Saint-Jacques de l'Achigan, le 24 août 1853.

La révérende mère Marie-Anne en fut la première supérieure. Elle occupa ce poste de 1850 à 1854.

La mission de Lachine a été fondée en 1861. C'est en 1864 que la maison-mère fut transportée à cet endroit. La communauté acheta alors la maison du gouverneur Simpson située sur le terrain même où se trouve aujourd'hui le couvent de Lachine. Simpson mourut en 1862 et la propriété fut mise en vente. Cette maison avait soixante pieds de front et était à trois étages avec sou-bassement. Elle avait une galerie, un jolle fronton et était de superbe architecture. Elle a aujourd'hui disparu ; sur ses débris on a construit la chapelle du couvent d' Lachine.

C'est dans la demeure de Simpson que fut le premier pensionnat qui comptait environ soixante élèves.

Les supérieures de la communauté depuis 1850 ont été :

Mère Marie-Angèle, de 1854 à 1857.

Mère Marie de la Purification, de 1857 à 1860.

Mère Marie-Jeannc de Chantal, de 1860 à 1872.

Mère Marie-Eulalie, de 1872 à 1878.

Mère Marie-Anastasie, de 1878 à 1890.

Mère Marie de l'Ange-Gardien est encore supérieure depuis 1890.

La communauté a ouvert ses portes à 804 religieuses professes depuis 1850. Elle en compte aujourd'hui 648 et a 77 novices.

Les religieuses de Sainte-Anne donnent aujourd'hui le pain de l'éducation à 14,752 enfants, dont 7,645 aux Etats-Unis, 5,817 dans la province de Québec, 1,010 dans la Colombie Anglaise et 280 dans l'Alaska. Aux Etats-Unis, elle enseigne aussi aux petits garçons dans des écoles paroissiales sous la direction de curés. Elle possède comme œuvre secondaire des hôpitaux à Victoria, C. A., Juneau, Douglas Island, dans l'Alaska et Dawson City.

Les sœurs de Sainte-Anne ont aujourd'hui 54 maisons d'éducation, dont 23 dans la province de Québec, 14 aux Etats-Unis, 12 dans la Colombie Anglaise et 5 en Alaska.

La célébration du cinquantenaire sera générale et 15 sœurs de la Colombie Anglaise et de l'Alaska sont venues à Lachine pour y participer. L'une d'elles, la sœur Marie de Bon Secours, était partie de Saint-Jacques de l'Achigan en 1859 pour aller à Victoria et n'était pas revenue depuis cette époque. D'autres étaient absentes depuis 34, 21 et 25 ans.

La vénérable sœur Marie-Michel, qui a pris le voile avec la fondatrice de la communauté vit encore et est au couvent de Lachine.

Mardi prochain, le premier jour du jubilé sera la fête des religieuses ; jeudi sera celle des anciennes élèves, et samedi sera le jour consacré à la mémoire des morts.

Une magnifique exposition de travaux de couture guipure et broderie de toutes sortes, exécutés par les élèves des différents couvents de Sainte-Anne aura lieu dans une salle durant les fêtes jubilaires.

Voici le programme de ces fêtes :

1^{ER} JOUR—MARDI, 24 JUILLET

9 hrs du matin.—Messe pontificale célébrée par Sa Grandeur Mgr Matthews Harkins, évêque de Providence.

Sermon par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Midi.—Dîner.

3 hrs du soir.—Bénédictioin du Saint-Sacrement.—Chant du *Te Deum*.

2^{IÈME} JOUR.—JEUDI, 26 JUILLET

9 hrs du matin.—Messe pontificale célébrée par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Sermon donné par Mgr Joseph-Médard Emard, évêque de Valleyfield.

Midi.—Dîner au couvent, offert aux anciennes élèves.
2.30 hrs du soir.—Séance.

« UN HOMMAGE ET UN SOUVENIR »

1850-1900

5 hrs du soir.—Bénédictioin du Saint-Sacrement.

3^{IÈME} JOUR.—SAMEDI, 28 JUILLET

9 hrs du matin.—Messe pour les défunts, membres de l'Institut et Bienfaiteurs, par M. l'abbé N. Piché, curé de Lachine, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.

UNE RESOLUTION

Du Congrès national des Canadiens-français
de Manitoba

LES Canadiens-français de la province de Manitoba, réunis en Congrès national, dans la ville de Saint-Boniface, les 24 et 25 juin 1900, ont adopté la résolution suivante :

1o. — Attendu que nos fertiles prairies offrent aux colons laborieux des avantages incontestables et que des essaims nombreux d'émigrants, venus d'Europe, viennent tous les ans, s'emparer de nos terres, attirés par la fécondité merveilleuse de notre sol ;

2o. — Attendu qu'il importe, tant au point de vue de notre influence religieuse et de notre avenir national, que dans l'intérêt du bonheur et de la prospérité matérielle de nos compatriotes de la province de Québec, qu'ils viennent prendre leur part, de ce riche héritage, avant que les terres les mieux situées ne soient prises par d'autres races ou que le prix de ces terrains n'atteigne un chiffre trop élevé ;

3o. — Attendu que toujours attachés à la province de Québec par les liens indissolubles d'une commune foi, du sang, de l'affection et de la gratitude, nous répudions toute pensée de vouloir affaiblir les forces vives de notre mère-patrie, ou d'attirer vers le Manitoba ceux qui ne pensent pas à s'éloigner du sol natal pour se diriger vers la république voisine ; et attendu que les développements de la province de Québec constituent pour nous, groupe français de l'Ouest, une protection et un appui qu'il nous importe de fortifier dans notre intérêt commun ;

40. — Attendu que malgré les efforts généreux tentés depuis nombre d'années pour endiguer le mouvement des nôtres vers les Etats-Unis, il est constant qu'un nombre assez considérable de cultivateurs abandonnent les rives du Saint-Laurent et du Richelieu pour franchir la frontière ;

50. — Attendu qu'en 1871 l'épiscopat de la province de Québec, à la suggestion du toujours regretté Mgr Taché, adressait au clergé un appel en faveur de l'émigration vers l'Ouest Canadien, dans lequel il autorisait certains moyens à prendre pour fortifier le groupe français de l'Ouest ;

60. — Attendu que l'épiscopat de la province de Québec exprimait sa pensée au sujet de cette œuvre, comme suit : “ La province de Manitoba offre un avantage réel
“ à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains
“ boisés, et qui pourtant voudraient s'éloigner de la
“ province qu'ils habitent..... Notre pensée n'est pas
“ de demander aux paisibles et heureux habitants de la
“ province de Québec de changer une position certaine
“ et avantageuse pour les incertitudes d'une émigration
“ lointaine ; mais s'il en est auxquels il faut un change-
“ ment et auxquels il répugne de s'imposer les rudes
“ labeurs des bûcherons, à ceux-là, M. le curé, veuillez
“ bien indiquer la province du Manitoba..... Nous
“ considérons donc, comme chose bonne et désirable,
“ l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces
“ régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quel-
“ que chose dans ce sens ; si, par exemple, entre deux
“ ou trois paroisses, on pouvait assurer le secours d'une
“ famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait
“ former dans le Nord-Ouest une population comme
“ celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fon-
“ dements de notre nationalité au Canada ; ”

70. — Attendu que le moyen proposé par l'épiscopat de la province de Québec nous permettrait de fonder de nouvelles paroisses, d'étendre notre influence au Manitoba, d'exercer un tempérament sur l'électorat, et amènerait pour résultat le redressement des lois injustes dont nous souffrons ;

Qu'il soit résolu :

10. — Que ce congrès désire exprimer aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec, sa gratitude profonde et ses remerciements les plus sincères pour ce qu'ils ont fait, par le passé, pour le développement de notre nationalité au Manitoba et l'accroissement de nos forces ;

20. — Que ce congrès supplie Leurs Grandeurs, de vouloir bien continuer leur bienfaisante protection à l'élément français de Manitoba, en encourageant ceux des nôtres qui se disposent à émigrer aux Etats-Unis à se diriger de préférence vers nos prairies, et en priant de nouveau les membres de leur clergé de s'intéresser à cette œuvre de la manière et d'après le mode exprimés dans la circulaire ci-haut mentionnée :

30. — Que copie de la présente résolution soit transmise aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec.

L.-A. PRUD'HOMME, président.

JAMES.-E.-P. PRENDERGAST. 1er vice-président.

R. GOULET, secrétaire.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE AU THIBET

LES *Missions catholiques* publient la lettre suivante de Mgr Biet, vicaire apostolique du Thibet :

Je reçois du Thibet de bien consolantes nouvelles.

Le procès engagé depuis 1887 est enfin terminé.

Les édits affichés à Bathang et condamnant à la peine de mort tout Thibétain qui se déclarerait chrétien, sont lacérés, abrogés par les lamas eux-mêmes. Des édits nouveaux proclamant la liberté religieuse font place aux édits de proscription

Toutes les régions thibétaines dépendant du vice roi Su-Tchuen vont profiter de ces nouveaux édits. Mais nous avons encore à lutter, afin d'obtenir le même avantage pour nos stations thibétaines dépendant du vice-roi du Yunnan : nous espérons que la protection de nos martyrs et les prières nous l'onttiendront à bref délai.

Je vous envoie la traduction de l'accord qui met fin à la persécution et donne à la religion chrétienne la liberté d'exister et de se développer. Les lecteurs des *Missions catholiques* seront heureux, comme nos missionnaires, de ce succès.

Écrit d'accord, livré à la mission du Thibet et au gouverneur chinois par les chefs indigènes et la lamaserie de Bathang.

Moi, Lo Tsin Pao, premier chef de Bathang, moi, Koé Tsong Tcha Pao, second chef, moi, Té Py Ky Tsen, supérieur de la lamaserie Tin Lin Sé, déclarons qu'aujourd'hui, en présence du ciel, nous livrons cet écrit de solide accord, pour mettre fin à tous les anciens pro-

cès et comme preuve que nous ne nous dédions pas à l'avenir.

Nous avons reçu des grands mandarins chinois l'ordre d'examiner et de traiter les affaires de la destruction des édifices religieux, de la violation du tombeau du missionnaire Meï (P. Brioux): de la mort violente occasionnée à un enfant dans le sein de sa mère chrétienne (trois procès) de plus, de traiter encore les procès, engagés depuis plusieurs années par les missionnaires Thang et Pou (P. Grandjean et P. Bourdonnec) au sujet de caisses et objets volés, des empêchements apportés à l'irrigation des champs (en tout treize procès). Aujourd'hui le mandarin chinois de Bathang, Ou Ta Lao Yé, nous faisant la grâce de vouloir bien reprendre toutes ces affaires dès l'origine, consentant à les examiner et à les traiter, nous avons fait prendre et conduire à Bathang le nommé Oma Kieuten qui a détruit les édifices religieux et le nommé Angliongozong, qui a violé le tombeau du missionnaire Meï (Brioux), ces malfaiteurs sont bien les vrais coupables et ont avoué sans détour leur crime.

D'après les conditions stipulées à Tchen-Tou, capitale de la province, entre Mgr Giraudeau et le tribunal chargé des affaires européennes, les deux coupables, Oma Kieuten et Angliongozong, devaient être conduits à Ta Tsien Lou pour y être jetés dans une prison perpétuelle : mais nous, San Kiu Tsong, ayant demandé pour eux, à plusieurs reprises les missionnaires Thang et Pon (Grandjean et Bourdonnec), considérant qu'ils sont venus ici pour prêcher la religion et voulant se concilier l'affection de tous, ont consenti à ce que le mandarin Ou Ta Lao Yé prit cette affaire en mains, l'examinât lui-même et châtiât sévèrement les coupables, à la condition que nous, San Kiu Tsong, ordonnions au

coupable Amglionglozong qui a violé le tombeau de reconstruire une nouvelle tombe et d'y faire appliquer un *pièn* ou enseigne : de même à la maison des missionnaires de Yerkaïo ; de plus de faire graver sur bois trois édits et trois copies des passeports chinois des missionnaires, enseignes et copies qui seraient vernis en noir avec caractères dorés.

Ces conditions ayant déjà été remplies, les enseignes envoyées et appliquées aux maisons des missionnaires à Yerkaïo, à Yarégong et à Bathang, les deux missionnaires Thang et Pou (Grandjean et Bourdonnec), s'étant déclarés satisfaits, sans arrière-pensées, nous avons livré les deux coupables entre les mains des chefs de Bathang pour être punis ; quand à Oma Kieu Ten, il a été exilé à Bathang au lieu d'être envoyé en exil à Ta-Ljien Lou. Quand à l'affaire de l'enfant tué dans le sein de sa mère, le mandarin Ou Ta Lao Yé a envoyé à Yerkaïo un délégué ; celui-ci a instruit le procès et condamné le coupable, le lama Kia Suatsin, à payer, comme réparation du dommage causé, un bœuf et un cheval. Pour ce qui est de toutes les autres affaires pendantes, grandes ou petites, engagées par les missionnaires, elles ont toutes été arrangées équitablement et solidement ; les objets recelés ont été rendus, et tout a été terminé par un accord. Ainsi depuis la treizième année jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Kouang Su, toutes les affaires grandes ou petites, nouvelles ou anciennes, en tout seize, ont été terminées et il n'y en a plus une seule qui reste pendante.

Nous inscrivons ici à la suite les cinq conditions stipulées dans les édits.

1o Les indigènes de Bathang, qui désireront se faire chrétiens, ont toute liberté ; pour ceux qui seraient

établis sur des terrains payant tribut, ils pourront également se faire chrétiens et continuer d'habiter sur leurs terrains ; ils paieront le tribut comme tout le monde, mais on ne pourra exiger d'eux davantage pour le fait qu'ils sont chrétiens ;

2o Pour ce qui est de la construction des lamaserias, de la récitation des prières par les lamas, etc..., corvée personnelle, cotisation en argent, tout cela ne regarde pas les chrétiens ;

4o Si les chrétiens ont des procès, ce sera au mandarin chinois et aux deux chefs indigènes à les juger ; ils ne pourront se récuser ;

4o Les indigènes dépendent des mandarins chinois et des chefs indigènes, et les lamas n'ont pas le droit de s'immiscer dans leurs affaires ;

5o Les lamas sont pareillement soumis à l'autorité des mandarins.

Les cinq conditions ci-dessus ont été gravées sur bois pour être portées à la connaissance de tout le monde. Nous, Sæn Kiu Tsong, nous donnons aujourd'hui cet écrit d'accord pour déclarer que tous les Thibétains protégeront éternellement les missionnaires et font la paix avec eux de leur plein gré. Les missionnaires Thang et Pou (Grandjean et Bourdonnec), de leur côté, de leur plein gré, nous livrent un écrit de fin de procès et d'accord. Dorénavant, les gens des différentes religions vivront en harmonie ; chacun oubliera les anciens griefs, personne n'osera de nouveau soulever des difficultés. Que si quelqu'un osait recommencer, il se reconnait d'avance condamné à en porter la peine. Quant aux Thibétains Ouang Lo Senam, Song Poutsidyrou, Lo Santen, Ya Tchakia, ces quatre coupables restent décrétés

d'accusation ; il est ordonné aux chefs indigènes de les saisir et de les jeter en prison.

Enfin les missionnaires, pour se conformer aux usages de leur pays, font ajouter dans les fins du procès, la clause suivante : Toutes les conditions ci-dessus convenues entre le mandarin de Bathang et le missionnaire (Grandjean), délégué du missionnaire français de Pékin et de Mgr Giraudeau, évêque du Thibet, seront d'accord soumises à S. Exc. M. le ministre de France à Pékin, pour qu'il examine lui-même s'il convient qu'elles soient acceptées, qu'il en informe le Tsong Li Yamen, qu'il les fasse enregistrer à son ambassade et au consulat de Tchong Kin, où il en sera gardé en chaque lieu un exemplaire pour faire foi.

Fait la 26e année de l'empereur Kouang Su, à la première lune.

Sceau du premier chef de Bathang.

Sceau du second chef.

Bathang, février 1900.

Signatures :

1er chef : LO TSIN PAO.

2e chef : KOÉ TSONG TCHA PAO.

Le supérieur du Tinlinsé,

ou le supérieur de la lamaserie :

TÉ PY KY TSEN.

Cachet du supérieur de la lamaserie.

DECISIONS

De la Sacrée Congrégation des Rites

ABSOUTE

QUAND on fait l'absoute, et que le cadavre n'est pas *moraliter praesens*, le célébrant et le diacre se placent entre l'autel et le catafalque, et le sous-diacre en face d'eux.

20 juin 1899.

OFFICE DIVIN

Quand l'office d'un confesseur est renvoyé accidentellement ou perpétuellement au jour suivant, on doit dire même aux secondes vêpres : *meruit beatas*.

13 juin 1899.

ENCENSEMENT

On peut aux vêpres des fêtes des saints, encenser leurs images placées près de l'autel, mais de deux coups seulement, et après l'encensement de l'autel.

7 juillet 1899.

MATINES

D'après une décision de la Sacrée Congrégation des Rites du 7 février 1886, approuvant l'opinion de saint Alphonse de Liguori, il faut terminer les Matines non suivies de Laudes par *Dominus vobiscum*, l'oraison du jour, et dire ensuite *Dominus vobiscum, benedicamus Domino, fidelium, et le Pater*.

Congrégation du Saint-Office

Le Saint-Office a publié le 4 avril 1900 un décret qui intéresse tous les prêtres exposés à voyager sur mer. Dorénavant, ils jouiront pendant toute la traversée, et même durant le séjour des bâtiments dans les ports de relâche, de la faculté de confesser toutes les personnes qui sont à bord, sans avoir besoin de prendre des pouvoirs soit de l'Ordinaire du lieu de départ ou de celui des ports de relâche. La seule condition mise à cette faveur est qu'ils soient approuvés pour la confession dans leur diocèse. Cette concession sera hautement appréciée par les prêtres et par les fidèles, et supprime un grand nombre de démarches, toujours ennuyeuses, auxquelles on était, jusqu'à présent, forcé de se soumettre pour pouvoir confesser à bord d'un vaisseau.

EXCOMMUNICATIONS

PAR un décret de la Sainte Inquisition, en date du 13 juin, l'apostat Miraglia et le prétendu évêque Vilatte, ont été frappés de l'excommunication majeure.

Voici la traduction de ce document :

Décret de la Sainte Inquisition Romaine et Universelle

« Le mercredi, 13 juin 1900.

« Il est avéré que le prêtre Paul Miraglia du diocèse de Patti, mais vivant dans celui de Plaisance, à cause

des fautes nombreuses et très graves et des grands scandales par lesquels il a longtemps contristé l'Église de Plaisance avec une obstination et une audace incroyables, a été séparé de la communion des fidèles par décret de cette suprême Congrégation du Saint-Office rendu, le mercredi 15 avril 1896, après un avertissement canonique préalable.

« Toutefois, aucune amélioration ne s'est produite chez le coupable. Sa conduite a empiré de jour en jour. Il est arrivé dernièrement à un tel point de témérité et d'opiniâtreté qu'il a osé, dans son audace sacrilège, se faire consacrer évêque par un hérétique, Joseph-René Vilatte. Cet homme, qui se parait faussement du caractère épiscopal, avait été mandé dans ce but à Plaisance. Après quoi Miraglia n'a pas craint de porter publiquement les vêtements et les insignes épiscopaux, comme s'il avait dû être traité de véritable évêque. C'est pourquoi la suprême congrégation du Saint-Office, afin qu'un tel crime ne demeure pas impuni et que, par suite du silence de l'autorité légitime, les fidèles n'éprouvent encore du scandale, déclare expressément, par le présent décret, que le prêtre Paul Miraglia et son complice Joseph-René Vilatte, ont encouru et encourent, pour plus d'un motif, l'excommunication majeure réservée spécialement au Souverain Pontife, selon la règle de la constitution *Apostolicæ Sedis*. Les fidèles sont avertis instamment qu'ils aient à éviter absolument ces deux hommes.

« Donné à Rome, au palais du Saint-Office, aux jour, mois et année ci-dessus.

J. Can. MANCINI,

S. R. et V. I. Not.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La solennité de la béatification de la Vénérable mère Marie-Madeleine Martinengo, comtesse de Barco de Brescia, appartenant à l'ordre franciscain, a attiré le jour de la Pentecôte une foule énorme à Saint-Pierre.

Le soir à 4 heures le Saint-Père est descendu à la basilique faire ses dévotions et a été vivement acclamé par les milliers de pèlerins napolitains, lombards vénitiens français, allemands et portugais.

La vénérable sœur Marie-Madeleine Martinengo de Barco, qui vient d'être béatifiée hier, est née en 1687, d'une noble famille de Brescia, dans la Haute-Italie. Dès son enfance, elle se distingua par sa grande piété et surtout par son esprit de mortification. Elle fut placée au monastère des religieuses Ursulines, où elle reçut une bonne éducation. Rentrée dans sa famille, Marie-Madeleine n'aspirait qu'à retourner au cloître pour y servir Dieu. Ses tantes religieuses auraient voulu l'avoir près d'elles, mais la bienheureuse désirait se sacrifier tout entière, et choisir au contraire le couvent des Capucines, ordre plus strict, où elle put se livrer à une vie extraordinaire de pénitence. La lecture de la vie de cette bienheureuse n'offre aucun acte d'éclat extérieur, c'est une vie cachée où l'action de la grâce se développe à mesure que Marie-Madeleine redouble ses austérités. Victime, elle s'offre tout entière à Dieu pour apaiser sa justice et attirer sur le monde les grâces célestes. La bienheureuse occupa plusieurs charges au couvent et fut même élue abbesse. Elle mourut en 1737.

Comme le dimanche précédent, la béatification s'est faite le matin à la basilique vaticane. Après la lecture

du décret, on a découvert l'image de la bienheureuse, on a exposé sa relique et le *Te Deum* chanté, Mgr de Neckers, archevêque titulaire de Mélythène et chancine de la basilique, a célébré la messe solennelle à l'autel de la Chaire de Saint-Pierre. Comme toujours, l'abside était ornée et illuminée.

Dans l'après-midi vers cinq heures, le Pape est descendu dans la basilique, en entrant par la chapelle du Saint-Sacrement, où il est monté sur la *Sedia gestatoria* et a traversé la foule qui l'acclamait. Le Saint-Père s'est prosterné devant l'autel, où l'on a exposé le Saint-Sacrement. La chapelle de la basilique a exécuté quelques motets et l'hymne des Vierges. Ensuite on a donné la bénédiction. Les supérieurs de l'ordre des Frères Mineurs Capucins et S. G. Mgr Nardi, postulateur de la cause, ont remercié le Pape d'avoir accordé les honneurs des autels à la vierge capucine et lui ont offert le bouquet de fleurs artificielles avec la Vie et l'image de la nouvelle bienheureuse.

Comme toujours, l'affluence des fidèles a été très grande à cette cérémonie, malgré la pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber pendant toute l'après-midi. Au premier rang se trouvait le pèlerinage de Brescia, venu pour assister à la glorification de sa bienheureuse compatriote.

— Le Saint-Père ayant accepté la démission du capitaine-commandant de la garde suisse, M. le colonel comte Louis de Courten, qui a exercé ce commandement depuis près d'un quart de siècle, cette charge est exercée *par intérim* par le baron Leopold Meyer von Schauensee, d'une vieille famille patricienne de Lucerne.

— *Martyrs Carmes.* — La fête de béatification des deux nouveaux martyrs Carmes a été très belle à Rome. Plu-

sieurs agences ont dit qu'ils sont italiens ; c'est une erreur. Le bienheureux Père Denys de la Nativité, dans le monde Pierre Berthelot, est Français et né à Honfleur. Il fut pilote cosmographe du roi du Portugal et on peut voir à la Bibliothèque de Paris (manuscrits portugais) soixante-dix cartes marines très belles qui lui sont attribuées.

Le bienheureux Rédempt de la Croix, frère convers, dans le monde Rodriguez, est Portugais. Ils furent martyrisés tous les deux non pas en Chine, mais en Atchine, dans l'île de Sumatra en 1638 et ils appartiennent à l'ordre des Carmes déchaussés de la réforme de sainte Thérèse.

— S. Em. le cardinal Ledochowski, préfet de la Propaganda Fide, est allé passer ses vacances dans le canton de Soleure, en Suisse. Son Eminence, dont l'état de santé est assez précaire, surtout après la maladie subie cet hiver dernier, a avancé cette année son départ de Rome. Bientôt, plusieurs autres Eminentissimes suivront son exemple, car presque tous les cardinaux qui occupent les hautes fonctions ecclésiastiques prennent leurs vacances, plus ou moins longues.

S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, seul, fait exception à cette coutume. Depuis quatorze ans environ qu'il remplit les hautes et difficiles fonctions de secrétaire, Son Eminence n'a pas quitté une seule fois ses appartements du Vatican. Le premier ministre de Sa Sainteté ignore ce que c'est que le repos ; et quel que soit sa robuste santé S. Em. le cardinal Rampolla n'en donne pas moins un exemple bien rare de résistance et de force de travail.

Le Souverain Pontife Léon XIII, confiné dans sa captivité volontaire du Vatican, connaît le mérite d'une

telle abnégation et apprécie à sa juste valeur cette fidélité à laquelle il est particulièrement sensible.

— Le 18 juin dernier, à 5 heures de l'après-midi, le Souverain Pontife est descendu dans l'*Aula* consistoriale où, avec le cérémonial d'usage, a eu lieu la bénédiction de l'*Agnus Dei* qui n'avait pas été donnée depuis de longues années et qui, généralement, se confère pendant le jubilé de l'année sainte.

Environ deux cents invités assistaient à la cérémonie. Le Saint-Père était en parfaite santé.

— Le Pape a approuvé récemment le modèle de la statue du divin Rédempteur à ériger sur 19 montagnes d'Italie en hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aussi le bas-relief de marbre qui sera reproduit sur le socle de la statue.

Italie. — Le 17 juin a eu lieu à Résine (Italie), une cérémonie religieuse solennelle pour la bénédiction de la Croix et du monument du Rédempteur, près de l'Observatoire du Vésuve, en présence des autorités, des associations et d'une grande foule. Le cardinal Prisco était présent.

— France. *Les œuvres de Jean-Marie de Lamennais à Rennes :*

M. l'abbé de Lamennais a fondé, au commencement du siècle, le petit séminaire de Saint-Malo. Cet établissement est aujourd'hui l'un des plus prospères du diocèse. Notre vénéré cardinal en a entrepris la reconstruction, au prix des plus grands sacrifices.

De 1824 à 1834, M. de Lamennais devint, comme supérieur général de la congrégation de Saint-Méen, l'âme et le conseil du petit séminaire de cette ville.

Plus tard enfin, il a fondé l'institut des Frères de

l'Instruction chrétienne de Ploërmel, qui a rendu et rend chaque jour de si grands services à la France et à ses colonies, puis la congrégation des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Ces religieuses dirigent dans notre diocèse, avec un dévouement apprécié de tous, plusieurs écoles et pensionnats; parmi lesquels l'importante Maison du Vieux-Cours, à Rennes.

Jean-Marie-Robert de la Mennais est donc bien des nôtres, et le diocèse de Rennes sera heureux et fier de pouvoir un jour l'invoquer sur nos autels.

— *Le monument du P. Félix.* — Le 25 juin, a eu lieu l'inauguration du monument élevé dans la paroisse de Nouville-sur-l'Escaut à l'une des plus belles et des plus pures gloires du diocèse de Cambrai, le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus. Mgr l'archevêque a présidé la cérémonie; le discours de circonstance a été prononcé par Mgr Lasne.

Belgique. — Dernièrement ont eu lieu les élections sénatoriales complémentaires. La haute assemblée est au complet.

Outre le prince Albert et le comte de Flandre qui en font partie de droit, le sénat comptera 55 catholiques au lieu de 70 qu'ils étaient précédemment, 37 libéraux au lieu de 31 et 7 socialistes au lieu d'un.

Orient. — On signale d'Orient la conversion au catholicisme de Mgr Pierre Sohdo, archevêque schismatique des Siro-Jacobites, des villes de Homs, Hama et Sabad, ainsi que la majorité de son clergé et de son peuple.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus

GUIDE CANONIQUE POUR LES CONSTITUTIONS DES SŒURS A VOEUX SIMPLES, avec les modifications pour les Instituts d'hommes, par Mgr Albert Bataillard, consulteur de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, protonotaire apostolique. Deuxième édition. 1 vol. in-8° de 278 pages. Prix : 3 fr. 50. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Cette seconde édition se distingue de la première par de légères retouches et par un appendice. Les retouches portent sur des modifications presque insignifiantes, mais qui prouvent le soin de l'auteur à suivre et à serrer de près les différentes décisions de la Sacrée Congrégation dont il est consulteur et à indiquer la manière dont elle comprend telle ou telle question. On y verra par exemple que la Sacrée Congrégation a élevé à 30 ans au lieu de 25 la limite d'âge pour entrer dans une congrégation de femmes. L'auteur a traité un peu plus au long l'historique des rapports des Révérendissimes Ordinaires avec les instituts religieux, etc.

La partie neuve est l'ensemble des dispositions que doivent observer dans leurs constitutions les instituts d'hommes. Il y a peu de modifications et quelques additions ; les unes et les autres sont indiquées avec une brièveté qui n'enlève rien à la précision et à la clarté. La question des lettres testimoniales pour l'entrée dans l'institut, celle de l'ordination des sujets, du renvoi et du procès à faire sont traitées suivant les plus récentes décisions de la Sacrée Congrégation. Cette partie complète heureusement la première, et grâce à elle, le livre sera utilement consulté par tous ceux qui doivent s'occuper en quelque manière que ce soit, de la vie religieuse et de la façon d'observer les conseils évangéliques.

Cette seconde édition est, comme la première, revêtue de

l'imprimatur du Maître du Sacré Palais et elle est bien vraiment le code complet de la vie religieuse telle que l'observent les instituts à vœux simples.

QUELQUES LETTRES PASTORALES, de son excellence Monseigneur Diomède Falconio Archevêque de Lariste, Délégué apostolique au Canada. Traduites de l'italien par le R. P. Henri Lacoste, O. M. I., Docteur en philosophie et théologie, membre de l'Académie Romaine de St-Thomas d'Aquin. Ottawa. La Compagnie d'Imprimerie d'Ottawa.

La brochure est en vente à la librairie Ville-Marie, 210 St-Laurent, Montréal et l'Université d'Ottawa, Ottawa, au prix de 50cts l'exemplaire ; franco 55cts.

LES PIEUX CHANTS POPULAIRES, par un prêtre du Diocèse de Québec. Comprenant : 1o Les prières du matin et du soir, de la messe, pour la confession et la communion diverses autres prières et pratiques de piété, le chemin de la croix. 2o Les messes chantées, les psaumes, les motets et prières au Saint Sacrement. 3o 112 cantiques. — 4o La messe de Requiem. 5o Une courte méthode de plain chant. Québec, J. A. Langlois et fils, Libraire-Éditeurs, 177 rue St-Joseph ; 36 rue St-Pierre (Basse-Ville,) 1900.

LA PROVINCE DE QUÉBEC. Ouvrage publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

MANUEL DE DROIT COMMERCIAL, par Mathieu A. Bernard, avocat du bareau de Montréal.

LA VIE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, par le P. Croiset, S. J. Le Mémoire de la Bienheureuse. — Le décret de Béatification avec une introduction par le P. Daniel, de la même Compagnie. Un volume in-18 de xxxi-278 pages, nouvelle édition. Prix : 1 fr. 50 ; franco 1 fr. 75. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) — Dépôt : Montréal, chez les principaux libraires catholiques ; Québec, Pruneau & Kirouac.

A mesure que se développe et s'épanouit dans l'Église la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, les historiens se multiplient pour mettre en relief la vie et les vertus de l'humble Visitandine de Paray, qui en fut l'instigatrice et l'apôtre. Mais aucun d'eux n'a fait oublier le charme qui s'attache aux écrits des La Colombière, des Croiset des Galiffet. La Compagnie de Jésus n'avait-elle pas reçu comme une mission parallèle à celle de la Bienheureuse ? Le P. Croiset apparaît dès la première heure à ses côtés, il l'interroge, il reconnaît « qu'il n'y a que Dieu seul qui peut lui donner toutes les connaissances qu'elle a » ; quand il s'éloigne de Paray, il a soin d'entretenir une correspondance suivie qui lui permet de lire au fond de cette âme privilégiée, d'en apprécier la haute et très exceptionnelle sainteté. Est-il étonnant que sa Vie de la Bienheureuse, si abrégée qu'elle soit, garde une saveur, un goût de terroir, un parfum d'antiquité, une onction que le temps n'a pas effacés ?

Cet abrégé se complète du reste par le Mémoire que la Bienheureuse écrivit par ordre de son Directeur et que publia le P. Galiffet. L'âme de la Bienheureuse s'y déroule avec une candeur et une humilité des plus touchantes. On croirait entendre sainte Thérèse ou saint Augustin nous initier aux secrets de la grâce qui agit en eux, nous nous sentons, à notre insu, embrasés de feu par cette charité qui consume et dévore cette âme prédestinée.

Elle se révèle telle que ses compagnes l'ont connue, aimée et vénérée de son vivant même et après sa mort. Elle parle du P. de la Colombière en des termes qui rendent plus que probable la canonisation de ce grand serviteur de Dieu.

Enfin cette opuscule se termine par le décret de Béatification du 19 août 1864. Le XVIII^e siècle — ou plutôt l'intervalle qui s'écoule entre 1690 et 1817 — troublé par les querelles du Jansénisme, par l'impiété des philosophes et les horreurs de la Révolution, laissa dans l'ombre et la dévotion au Sacré-

Cœur et l'angélique Vierge de Paray. Mais voici que les foules accourent au tombeau de la Bienheureuse. Léon XIII consacre le genre humain tout entier au Cœur de Jésus, il y a comme un renouvellement de foi et de charité dans les âmes. Il importe de ne pas oublier que l'étincelle du grand incendie qui embrase le monde catholique tout entier, est parti du monastère de Paray et a jailli pour ainsi dire de l'humble cellule de la Bienheureuse et de son cœur, c'est dire assez tout l'intérêt qui s'attache au volume du R. P. Ch. Daniel, de la compagnie de Jésus.

MGR LE MONNIER.

Actes Episcopaux

ÉVÊCHÉ DE CHICOUTIMI. — 30 avril 1900.

- I Retraites pastorales.
- II Examens des jeunes prêtres.
- III Excursions le dimanche défendues.
- IV Addition au Bréviaire romain.

OBITUAIRE

Mgr Buléon, vicaire apostolique de la Sénégambie, décédé.

En France, Mgr Marchal, archevêque de Sinope, ancien auxiliaire de son frère, archevêque de Bourges, décédé.

A Chicago, E. U., le T. R. I. D. T. Dowling, vicaire général, décédé.
